AVIS POUR CONSULTATION ELARGIE
CE N°04/2026
(Selon le manuel de procédure d'achat de la CIOK)

ACHAT ET TRANSPORT
DE 150 000 ± 20 % DE TONNES DE CLINKER

1- Article 1 : Objet du marché

La société des Ciments d'Oum El Kélil sise à Tajerouine se propose le lancement d'une consultation élargie portant sur l'acquisition et le transport, rendu usine CIOK, d'une quantité de 150000 ± 20 %tonnes de clinker.

- Le clinker objet de la présente consultation devra être strictement conforme aux exigences de la norme européenne **EN 197-1** en vigueur reconnue équivalente à la norme tunisienne **NT 47.01-1** en vigueur, et satisfaire à l'ensemble des spécifications techniques définies dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).
- Les caractéristiques physico-chimiques et minéralogiques du clinker devront permettre la fabrication, au niveau des installations de la CIOK, des ciments de types CEM I 42.5 N, CEM II/A-L 42.5 N et CEM II/A-L 32.5 N, conformes à la norme tunisienne NT 47.01-1 en vigueur.
- La fourniture comprend notamment :
  - Des livraisons de chaque quantité de 20000±20% **Tonnes par mois** seront effectuées conformément au programme arrêté et communiqué par la CIOK, en tenant compte de sa capacité de stockage.
    Le programme mensuel devra être notifié au fournisseur au minimum dix (10) jours avant le début du mois concerné.
  - La transmission des certificats d'analyses et d'essais avant chaque livraison, ainsi que la mise à disposition d'échantillons témoins auprès de la CIOK.

Les spécifications techniques détaillées, les modalités de contrôle qualité ainsi que les conditions de livraison sont précisées dans le cahier des clauses techniques particulières

2- Article 2 : Conditions de participation

La participation à la présente consultation élargie est ouverte à tout soumissionnaire (producteur, trader ou autre), résident ou non-résident, capable de s'engager pour la fourniture des quantités de clinker indiquées ci-haut et répondant aux exigences du présent cahier des charges ainsi qu'à la réglementation tunisienne en vigueur.

- Pour les offres présentées par un groupement, les conditions suivantes doivent être remplies :
  - Les entreprises groupées doivent être solidaires, chacune d'entre elles étant engagées pour la totalité du marché et doit pallier toute éventuelle défaillance de ses partenaires.
  - Le groupement doit désigner dans l'acte d'engagement « soumission » un mandataire chef de file parmi ses membres qui sera le représentant de l'ensemble des entreprises groupées et le seul vis-à-vis de la CIOK pour l'exécution du marché.
  - L'acte de groupement dument signé par chacun des membres du groupement, doit être remis avec l'offre Les stipulations de dite acte ne sont pas opposable à la CIOK.
- Les soumissionnaires doivent présenter un engagement sur l'honneur pour la fourniture des quantités totales du clinker objet du cahier des charges.
- Pour les soumissionnaires résidents non fabricants de clinker recourant à un fournisseur étranger doivent disposer d'une autorisation d'importation valide couvrant la quantité objet du marché

En plus des conditions exigées par le présent cahier des charges ; les soumissionnaires doivent respecter les conditions réglementaires Tunisiennes en vigueurs

3- Article 3 :Pièces **constitutives de l'offre - Ordre de priorité**

Les pièces constitutives du marché sont :

1. La soumission financière qui constitue l'acte d'engagement
2. Le cahier des conditions consultation élargie (CCCE) et ses annexes
3. Le cahier des clauses Administratives Particulières (CCAP)
4. Le cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP)
5. L'offre technique du titulaire du marché
6. Le bordereau des prix du titulaire du marché
7. Le manuel de procédure des achats CIOK
8. Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés de fournitures de biens et de services.
9. Le contrat à conclure avec le soumissionnaire retenu.

En cas de contradiction ou de différences entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre dans lequel, elles sont énumérées ci-dessus.

4- Article 4 : Présentation des offres

L'offre comprend :

- ✓ l'offre technique
- ✓ l'offre financière
- ✓ Documents administratives

NB : Une version numérisée de l'offre est exigée
L'offre technique et l'offre financière sont placées dans deux enveloppes séparées fermées :

- L'enveloppe portant la mention « Enveloppe A » comporte l'offre technique.
- L'enveloppe portant la mention « Enveloppe B » comporte l'offre financière.

Ces deux enveloppes, des documents administratifs, seront placés dans une troisième enveloppe fermée indiquant uniquement les mentions suivantes :

" CE N°04/2026
« ACHAT ET TRANSPORT DE 150 000 ±20% TONNES DE CLINKER »

« A NE PAS OUVRIR »

3-1) Enveloppe A - Offre technique :

- Fiche des critères de conformité
- Détail de l'offre technique :
  - ✓ Fiche technique
  - ✓ Certificat de conformité des fournitures aux normes
- Engagement sur l'honneur
- Engagements de bonne exécution

3-2) Enveloppe B - Offre financière :

- Soumission
- Bordereau des prix

3-3) Enveloppe extérieure - pièces administratives

- Le cahier des charges cacheté signé et portant la mention lue et approuvée.
- Déclaration de non faillite pour les résidents en Tunisie
- Certificat de non faillite pour les non-résidents en Tunisie
- La fiche de renseignements généraux dument remplie et signée.
- Certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
- Attestation de la situation fiscale.
- Registre de commerce

5- Mode et Adresse et Date d'envoi des offres

5-1) Mode et Adresse d'envoi de l'offre

Les plis contenant les offres doivent être envoyés soit par la poste et recommandés, par rapide poste ou remis directement au bureau d'ordre de la CIOK contre une décharge, de façon à parvenir au plus tard à la date limite sous indiquée à l'adresse suivante :

Les Ciments d'Oum El Kélil
20, Rue de Cologne - 1000- Tunis

5-2) Réception des offres

- La réception des offres s'effectue au bureau d'ordre de la CIOK à l'adresse indiquée ci-dessus. A leur réception, les plis sont enregistrés au registre du bureau d'ordre, puis sur le registre des appels d'offres dans leur ordre d'arrivée, et demeurent fermés jusqu'au moment de leur ouverture.
- La date et l'heure et le numéro d'ordre de dépôt des plis sont portés sur les enveloppes extérieures et enregistrés au fur et à mesure de leur réception.
- La date limite de réception des offres au bureau d'ordre de la CIOK est fixée au **05/03/2026 à 10h00 heures**
- Le cachet du bureau d'ordre précité faisant foi.

6- Ouverture des offres publique :

Les plis contenant les offres seront ouverts au cours d'une séance publique le **05/03/2026 à 10h30 heures** à l'adresse suivante :

Les Ciments d'Oum El Kélil
20, Rue de Cologne - 1000- Tunis

Au cours de la séance d'ouverture des plis, les soumissionnaires ou leurs représentants ne sont pas autorisés à intervenir dans le déroulement des travaux de la commission. La commission d'ouverture des plis procède de la manière suivante :

- Ouverture des plis financiers et lecture des montants des offres.
- Constat et vérification de l'existence :
  - Des pièces administratives demandées
  - Des pièces constituant l'offre technique

7- Validité des offres

Les offres demeurent valables 60 jours à compter du lendemain du jour de remise des offres.
Dans des circonstances exceptionnelles, la CI.O.K peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation de la validité de l'Offre.
La demande et les réponses doivent être faites par écrit.

NB :

- Les soumissionnaires peuvent retirer le cahier des charges à partir du **19/02/2026** de l'adresse suivante :

Les Ciments d'Oum El Kélil
20, Rue de Cologne - 1000- Tunis

- Le retrait du cahier des charges est gratuit.